

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1373

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 45, supprimer les mots :

« , tandis qu'une meilleure maîtrise des fonds marins permettra de connaître, surveiller et agir jusqu'à 6 000 mètres de profondeur ».

II. – En conséquence, après cette même phrase, insérer la phrase suivante :

« En parallèle, une meilleure maîtrise des fonds marins permettra de contribuer à la protection des infrastructures sous-marines, aux intérêts de la France relatifs à l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et énergétiques, tout en étant capable de faire peser une menace crédible envers un adversaire potentiel qui serait tenté de s'en prendre aux intérêts de la France ou de ses partenaires stratégiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à mettre en exergue l'importance de la capacité de maîtrise des fonds-marins. Il est important de souligner qu'une meilleure maîtrise des fonds marins permettra de contribuer à la protection des infrastructures sous-marines, aux intérêts de la France relatifs à l'exploration et l'exploitation des

ressources minérales et énergétiques, tout en étant capable de faire peser une menace crédible envers un adversaire potentiel qui serait tenté de s'en prendre aux intérêts de la France ou de ses partenaires stratégiques.